

Hot line :
09 50 06 53 50

500 Bd Lord Brougham
Domaine de La Croix des Gardes
06400 Cannes

www.a-s-f.fr



Expatriés Santé 1^{er} euro

La garantie Santé au 1^{er} euro des expatriés. Conditions 2017


assur-travel
Partenaire de votre mobilité

**Assurances
Sans
Frontières**



**ASSUR-TRAVEL,**

courtier grossiste en assurances, spécialiste de la mobilité internationale vous propose :

- Une couverture santé complète à un prix très attractif.
 - PLAN SANTÉ PREMIUM ou PREMIUM ACCESS
 - PLAN SANTÉ CONFORT ou CONFORT ACCESS
 - PLAN SANTÉ SUMMUM
- Une garantie assistance rapatriement.
- Une responsabilité civile, protection indispensable pour vous et votre famille.
- Une application « GAPI Adhérents » pour vous aider à gérer votre contrat et le remboursement de vos prestations.

Dix raisons de choisir l'offre ASSUR-TRAVEL EXPATRIÉS :

Des produits adaptés à vos besoins

- 1 Des produits avec des remboursements allant jusqu'à 100 % des frais réels.
- 2 Un tiers payant pour tous les frais d'hospitalisation sur simple appel.
- 3 Vos remboursements sous 48 h par virement bancaire dans la devise de votre choix.
- 4 Un suivi de vos remboursements en toute transparence : via votre espace personnel sur le site www.gapigestion.com et votre application GAPI Adhérents.
- 5 Un plateau d'assistance médicale à votre disposition 24 h/24 et 365 j/an.
- 6 Vous bénéficiez d'un réseau médical de plus de 12000 hôpitaux et cliniques agréés et audités dans le monde entier.

Des formalités d'adhésion réduites

- 7 Un simple bulletin d'adhésion et un questionnaire médical à renvoyer signés.
- 8 Possibilité de payer ses cotisations par prélèvements automatiques, par CB ou par virement en monnaie locale (48 monnaies sont disponibles) via le site sécurisé www.gapigestion.com. Vous réduisez ainsi vos frais de paiement car la transaction correspond à un virement domestique.
- 9 Une équipe de spécialistes de l'expatriation à votre écoute pour vous conseiller sur les produits en fonction des besoins.

Des tarifs très compétitifs

- 10 A partir de 89 € par mois et par personne en individuel et 230 € par mois et par famille. Ou optez pour nos produits avec franchise annuelle et bénéficiez d'une réduction supplémentaire entre 15 et 25%. Ou optez pour notre offre PACK PLUS (Santé + Prévoyance + Assistance) et bénéficiez de 10% de remise sur votre tarif santé.

Téléchargez
votre application
GAPI Adhérents et gérez
votre contrat et vos
remboursements
sur votre mobile.



GAPI Adhérents



ASSUR-TRAVEL

DES OUTILS DE GESTION ADAPTÉS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Assur Travel met à la disposition de ses clients des outils connectés pour faciliter la gestion de ses contrats à distance.

Un nouveau site internet : www.gapigestion.com



Sur son espace personnel, l'assuré accède directement à son contrat avec la possibilité de faire en ligne des modifications, adresse mail, coordonnées bancaires etc...



L'assuré accède au suivi de ses remboursements et peut télécharger ses bordereaux de prestations.



L'assuré accède à l'ensemble des pièces contractuelles, notices d'information, feuilles de soins, imprimés d'entente préalable nécessaires à la vie de son contrat.



L'assuré paye ses cotisations en ligne.

Un nouvelle application : Gapi adhérents

Par cette application, l'assuré accède via son smartphone à toutes les fonctionnalités de son espace personnel du site : www.gapigestion.com.

Par une simple photographie et un seul clic envoie au gestionnaire une copie de ses factures de soins et prescriptions pour une prise en charge encore plus rapide.



Comment choisir son Plan santé ?



Nous vous conseillons de choisir votre plan santé en fonction de vos besoins et de votre pays d'expatriation.

	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
Hospitalisation	100% des frais réels				
Traitement du cancer	100% des frais réels				
Traitement du sida	100% des frais réels				
Grefe d'organe	100% des frais réels				
Traitement d'urgence dans le monde entier	100% des frais réels				
Frais d'ambulance	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Consultations généralistes/ spécialistes	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Pharmacie	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Maternité	Maxi 2500 €	NON	Maxi annuel 5000 €	NON	Maxi annuel 7500 €
Traitement de la stérilité	NON	NON	Maxi annuel 1000 €	NON	Maxi annuel 1500 €
Médecines alternatives : Ostéopathie...	Maxi annuel 240 €	NON	Maxi annuel 1000 €	NON	Maxi annuel 1600 €
Optique	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 660 €	NON	Maxi annuel 700 €
Dentaire	Maxi annuel 1000 €	NON	Maxi annuel 2000 €	NON	Maxi annuel 2500 €
Autres prothèses	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 600 €	NON	Maxi annuel 1000 €

Niveau de couverture

Niveau de base

Niveau moyen

Niveau maximum

PREMIUM - PREMIUM ACCESS : Votre priorité : la sécurité maximum pour un tarif très compétitif.

Vous recherchez une garantie qui vous garantit à 100% sur le gros risque, tel que l'hospitalisation.

En contrepartie, votre couverture sur les autres postes est moins performante mais vous bénéficiez du tarif le plus compétitif.

CONFORT - CONFORT ACCESS : Vous recherchez une garantie de confort, qui vous offre un très bon niveau de couverture sur tous les postes.

SUMMUM : Vous recherchez une garantie haut de gamme qui vous offre la meilleure couverture pour tous les risques et quel que soit le pays d'expatriation.

Vous recherchez un tarif très compétitif, optez pour nos produits PREMIUM, CONFORT, SUMMUM avec une franchise annuelle de 150 € ou 300 € (cf page 10).

Quelle est la couverture géographique ?



Choisissez votre zone de souscription en fonction de votre pays d'expatriation et des pays visités les plus fréquemment.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Les garanties santé sont acquises dans la zone géographique qui correspond à votre zone de souscription :

Zone A : Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.

Zone B : Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.

Zone C : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.

Zone D : Brésil, Emirats Arabe Unis, Hong Kong, Singapour.

Zone E : USA, Canada, Japon, Suisse.

La zone de souscription A donne accès aux soins pratiqués dans la zone A.

La zone de souscription B donne accès aux soins pratiqués dans les zones A et B.

La zone de souscription C donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B et C.

La zone de souscription D donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C et D.

La zone de souscription E donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C, D et E.





GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES Santé 1^{er} Euro

BAREME DE REMBOURSEMENT CORRESPONDANT AUX GARANTIES CHOISIES ET ACCEPTÉES FIGURANT SUR LE CERTIFICAT D'ADHESION

GARANTIES 1/2

Les garanties exprimées interviennent dès le 1^{er} Euro des frais engagés, dans la limite des frais réels.

ACTES	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
H Hospitalisation					
Hospitalisation chirurgicale (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation médicale (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation psychiatrique (1)	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an
Honoraires médicaux et chirurgicaux (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Examens, analyses et pharmacie	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes médicaux	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chambre particulière	100 % des Frais réels maxi 60 €/jour	100 % des Frais réels maxi 60 €/jour	100 % des Frais réels maxi 120 €/jour	100 % des Frais réels maxi 120 €/jour	100 % des Frais réels maxi 200 €/jour
Lit d'accompagnement pour enfant de moins de 12 ans (limité à 30 jours)	100 % des Frais réels maxi 30 €/jour	100 % des Frais réels maxi 30 €/jour	100 % des Frais réels maxi 45€/jour	100 % des Frais réels maxi 45€/jour	100 % des Frais réels maxi 60 €/jour
Forfait journalier	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Consultations externes liées à une hospitalisation	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chirurgie ambulatoire de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Rééducation immédiate suite à hospitalisation (1)	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2500 €/an
Hospitalisation à domicile (1)	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2500 €/an
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à accident	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du cancer (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du sida (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Greffe d'organe (1)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement d'urgence dans le monde entier (hors la zone d'expatriation, durée de déplacement maxi 60 jours)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Transport en ambulance	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
M Maternité					
Frais de maternité (1)	100 % des Frais réels maxi 2500 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi 5000 €/an maxi 3000€/an pour Zone A + France	NON	100 % des Frais réels maxi 7500 €/an maxi 4000€/an pour Zone A + France
dont frais d'accouchement et ses suites	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus
dont test de dépistage du VIH	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus
dont diagnostic des anomalies chromosomiques	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus	NON	100 % des Frais réels dans la limite du plafond ci-dessus
dont séances de préparation à l'accouchement	100 % des Frais réels maxi 5 séances, 25 €/séance (prestations incluses dans le plafond ci-dessus)	NON	100 % des Frais réels maxi 5 séances, 40 €/séance (prestations incluses dans le plafond ci-dessus)	NON	100 % des Frais réels maxi 5 séances, 60 €/séance (prestations incluses dans le plafond ci-dessus)
Accouchement avec chirurgie (1)	100 % des Frais réels maxi 5000 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi 10 000 €/an maxi 6000€/an pour Zone A* + France	NON	100 % des Frais réels maxi 15 000 €/an maxi 6000€/an pour Zone A* + France
FIV- Stérilité (1) (pharmacie, Fécondation in vitro, Analyses, Examens de suivi)	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an maxi 3 FIV/durée de l'adhésion	NON	100 % des Frais réels maxi 1500 €/an maxi 3 FIV/durée de l'adhésion
Transport ambulance si hospitalisation	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels

(1) Après entente préalable. - * Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES 2/2

Les garanties exprimées interviennent dès le 1^{er} Euro des frais engagés, dans la limite des frais réels.

ACTES	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
Médecine ambulatoire courante					
Honoraires médicaux	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Généraliste	maxi 40 €	maxi 40 €	maxi 100 €	maxi 100 €	maxi 150 €
Spécialiste	maxi 60 €	maxi 60 €	maxi 130 €	maxi 130 €	maxi 170 €
Pharmacie	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes d'auxiliaires médicaux (2) : Soins infirmiers, Kinésithérapie, Orthophonie, Orthoptie	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 200 € par acte
Acte de biologie médicale et Radiologie (y compris IRM) (2)	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes techniques médicaux (2) (Hors établissement hospitalier)	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Prévention :					
Bilan de santé (un bilan tous les 2 ans) (1)	NON	NON	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 400 €/bilan
Acte de prévention (fixé par arrêté du 08/06/2006)	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Vaccins	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer du sein (une mammographie tous les 2 ans pour les femmes de 50 ans et plus)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer de la prostate (Examen de dépistage tous les 2 ans pour les hommes de 50 ans et plus)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Médecines Douces					
Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Homéopathie,	80 % des Frais réels maxi 30 €/acte et un maxi de 240 €/an	NON NON	100 % des Frais réels maxi 50 €/acte et un maxi de 1000 €/an	NON NON	100 % des Frais réels maxi 70 € / acte et un maxi de 1600 €/an
Optique					
Verres + Monture	90 % des Frais réels maxi de 300 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 €/an
Lentilles (jetables comprises)	90 % des Frais réels maxi de 100 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 260 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 300 €/an
Chirurgie réfractive de l'œil,	90 % des Frais réels maxi de 300 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 €/an
Dentaire					
	Maxi de 1000 €/an 500 € la 1 ^{ère} année	NON	Maxi de 2000 €/an 1000 € la 1 ^{ère} année	NON	Maxi de 2500 €/an 1250 € la 1 ^{ère} année
Soins dentaires (2)	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Prothèses dentaires y compris implants (1)	90 % des Frais réels maxi 300 €/dent	NON	100 % des Frais réels maxi 450 €/dent	NON	100 % des Frais réels maxi 600 €/dent
Orthodontie des enfants (1) (enfant de moins de 16 ans),	90 % des Frais réels maxi 600 €/an Pendant 3 ans maxi	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an Pendant 3 ans maxi	NON	100 % des Frais réels maxi 1200 €/an Pendant 3 ans maxi
Autres prothèses					
Prothèses médicales (1)	80 % des Frais réels maxi 300 € / an	NON	90 % des Frais réels maxi 600 €/an	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an

(1) Après entente préalable.

(2) Après entente préalable pour les actes supérieurs à 500 € ou actes en séries supérieurs à 9.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES Prévoyance



PRISE EN CHARGE

Capital décès / Invalidité Absolue et définitive	Au choix par tranche de 30.000 € entre 30.000 € et 300.000 €
Arrêt de travail : Indemnité journalière	Au choix par tranche de 30 € entre 30 € et 150 € par jour

GARANTIES complémentaires



Assistance rapatriement



PRISE EN CHARGE OU AVANCE

Contact médical	
Transport / Rapatriement	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Voyage retour
Accompagnement des enfants	Voyage aller et retour d'une personne chargée de l'accompagnement
Présence hospitalisation	Voyage aller et retour et frais d'hôtel à concurrence de 125 € par nuit
Frais d'hospitalisation	Avance des frais à concurrence de 150.000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche	Voyage aller et retour
Transport du défunt (organisation et frais)	Frais réels
Retour accompagnant ou membres de la famille	Frais réels / Voyage retour
Cercueil et frais funéraires	2.300 €
Retour anticipé en cas de décès d'un proche	Voyage aller et retour
Reconnaissance de corps	Voyage aller et retour
Avance de la caution pénale	30.500 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	7.700 €
Transmission des messages urgents	
Envoi de médicaments	Frais d'expédition (frais réels)
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers	Conseils sur les démarches à accomplir
Avance de fonds (vol, perte moyens de paiement)	2.300 €

Responsabilité Civile



PRISE EN CHARGE

Tous préjudices confondus	7.500.000 €
Domages matériels et immatériels consécutifs	750.000 €
Franchise	150 €



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

DÉFINITION DES GARANTIES

ETENDUE DE LA GARANTIE SANTE 

Les frais médicaux ouvrant droit à prestation sont ceux visés dans le barème de remboursements qui concernent des traitements de maladie ou d'accident et qui :

- ont été exposés entre la date d'admission à l'assurance et la date de cessation de l'assurance en France ou à l'étranger (sous réserve des dispositions prévues au paragraphe qui suit),
- ont été prescrits et/ou pratiqués par des médecins régulièrement autorisés dans des établissements régulièrement autorisés,
- auraient donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale française si l'intéressé y avait été affilié.

Conditions de prise en charge :

Lesdits frais médicaux doivent avoir été exposés :

dans la zone géographique qui correspond à votre zone de souscription :

La zone de souscription A donnant accès aux soins pratiqués dans la zone A.

La zone de souscription B donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A et B.

La zone de souscription C donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B et C.

La zone de souscription D donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C et D.

La zone de souscription E donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C, D et E.

Une tolérance sera acceptée :

pour les soins d'hospitalisation consécutifs à un accident ou à une maladie inopinée pour les déplacements inférieurs à 60 jours hors de la zone de souscription.

En tout état de cause, toute hospitalisation est subordonnée à la formalité de l'entente préalable telle que définie dans l'article « Entente Préalable » ci-après.

Les garanties seront limitées au coût moyen en vigueur dans le pays d'accueil. Tout contrôle pourra être exercé par LA COMPAGNIE.

LES FRAIS PRESENTANT UN CARACTERE MANIFESTEMENT DERAISONNABLE OU INHABITUEL PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN REFUS DE PRISE EN CHARGE OU D'UNE LIMITATION DU MONTANT DE LA GARANTIE.

**Produits PREMIUM CONFORT
SUMMUM avec franchise annuelle
de 150 ou 300 € :**

DÉFINITION

La franchise est la part de l'indemnité restant à votre charge lors d'un sinistre. Par franchise annuelle, il faut entendre franchise par année civile.

Les remboursements sont effectués à concurrence des plafonds indiqués dans le tableau des garanties et dans la limite des frais réels. Les remboursements interviennent après déduction de la franchise annuelle de 150 € ou de 300 €.

ETENDUE DE LA GARANTIE PREVOYANCE 

Garanties DECES : Cette garantie a pour objet le versement au bénéficiaire désigné, suite au décès de l'assuré un capital décès défini lors de la souscription et fixé entre 30.000 € et 300.000 €.

Garantie INVALIDITE ABSOLUE DEFINITIVE : Cette garantie a pour objet le versement à l'assuré en cas d'invalidité absolue et définitive de l'assuré suite à maladie ou accident avant son 60^{ème} anniversaire, un capital défini lors de la souscription et fixé entre 30.000 € et 300.000 €. Ce capital est identique au capital Décès.

Garantie ARRET DE TRAVAIL : Cette garantie a pour objet le versement à l'assuré d'une indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'une rente annuelle en cas d'invalidité permanente de l'assuré suite à maladie ou accident.

Le montant de l'Indemnité journalière est défini lors de la souscription du contrat. Elle est fixée entre 30 et 150 € par jour et est versée après une franchise de 30,60 ou 90 jours d'arrêt de travail.

Le montant de la rente annuelle est fixé à 360 fois le montant de l'indemnité journalière et est versée en fonction du taux d'invalidité de l'assuré déterminé par voie d'expertise.

La garantie ARRET DE TRAVAIL doit être obligatoirement souscrite avec la garantie DECES, et le capital DECES doit être au moins égal à 1000 fois le montant de l'indemnité journalière.



COTISATIONS

COTISATIONS / TARIFS

CALCUL DES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en Euros, en fonction :

- du type de souscription : Individuel, Famille (nous retiendrons la tranche d'âge de la personne la plus âgée de la famille) ou couple (deux adultes, ou un adulte + un enfant),
- de l'âge de l'adhérent,
- du niveau de régime choisi en Santé : PREMIUM, PREMIUM ACCESS, CONFORT, CONFORT ACCESS SUMMUM, avec ou sans franchise annuelle,
- de la zone de souscription A,B,C,D et E pour la Santé et la RC, 1, ou 2 pour l'Assistance rapatriement.

Les cotisations sont révisées au 1^{er} avril de chaque année par LA COMPAGNIE. L'adhérent est informé des nouvelles cotisations UN MOIS avant le 1^{er} avril.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance, par trimestre, par semestre ou par année, dans les 10 jours suivant l'échéance. Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique, ou sur le site sécurisé de notre gestionnaire www.gapigestion.com, par carte de crédit ou par virement domestique, 48 monnaies étrangères sont disponibles pour simplifier les procédures et éviter tous frais de banques excessifs.

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro

		PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	89,00	120,00	120,00	160,00	190,00
	33 à 42 ans	118,00	156,00	155,00	207,00	243,00
	43 à 50 ans	156,00	208,00	207,00	276,00	340,00
	51 à 60 ans	242,00	322,00	323,00	432,00	514,00
	61 à 64 ans	357,00	476,00	464,00	619,00	758,00
FAMILLE	0 à 32 ans	230,00	307,00	331,00	441,00	528,00
	33 à 42 ans	292,00	390,00	415,00	553,00	660,00
	43 à 50 ans	384,00	512,00	556,00	743,00	895,00
	51 à 60 ans	539,00	719,00	752,00	1002,00	1192,00
	61 à 64 ans	669,00	892,00	1037,00	1382,00	1667,00
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	95,00	127,00	127,00	169,00	201,00
	33 à 42 ans	124,00	165,00	164,00	219,00	257,00
	43 à 50 ans	165,00	220,00	219,00	292,00	360,00
	51 à 60 ans	256,00	341,00	342,00	457,00	543,00
	61 à 64 ans	377,00	504,00	491,00	655,00	802,00
FAMILLE	0 à 32 ans	243,00	325,00	350,00	466,00	559,00
	33 à 42 ans	309,00	413,00	439,00	585,00	699,00
	43 à 50 ans	406,00	541,00	589,00	785,00	947,00
	51 à 60 ans	570,00	760,00	795,00	1059,00	1261,00
	61 à 64 ans	707,00	944,00	1097,00	1462,00	1763,00
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	119,00	159,00	157,00	210,00	253,00
	33 à 42 ans	156,00	208,00	205,00	272,00	323,00
	43 à 50 ans	207,00	276,00	281,00	373,00	445,00
	51 à 60 ans	327,00	435,00	427,00	571,00	704,00
	61 à 64 ans	466,00	622,00	608,00	812,00	986,00
FAMILLE	0 à 32 ans	280,00	372,00	399,00	532,00	649,00
	33 à 42 ans	356,00	474,00	503,00	671,00	798,00
	43 à 50 ans	459,00	612,00	669,00	892,00	1066,00
	51 à 60 ans	667,00	889,00	948,00	1264,00	1446,00
	61 à 64 ans	832,00	1110,00	1315,00	1753,00	2027,00
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	125,00	168,00	166,00	222,00	267,00
	33 à 42 ans	165,00	220,00	217,00	288,00	342,00
	43 à 50 ans	219,00	292,00	297,00	395,00	471,00
	51 à 60 ans	345,00	460,00	452,00	604,00	745,00
	61 à 64 ans	493,00	658,00	644,00	859,00	1043,00
FAMILLE	0 à 32 ans	296,00	394,00	422,00	563,00	686,00
	33 à 42 ans	376,00	502,00	532,00	710,00	844,00
	43 à 50 ans	485,00	647,00	707,00	944,00	1128,00
	51 à 60 ans	705,00	941,00	1003,00	1337,00	1529,00
	61 à 64 ans	880,00	1174,00	1390,00	1855,00	2144,00
PAYS ZONE E - USA, Canada, Japon, Suisse.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	240,00	320,00	258,00	343,00	414,00
	33 à 42 ans	314,00	418,00	471,00	628,00	806,00
	43 à 50 ans	421,00	562,00	552,00	735,00	931,00
	51 à 60 ans	617,00	822,00	812,00	1083,00	1330,00
	61 à 64 ans	825,00	1100,00	1066,00	1422,00	1764,00
FAMILLE	0 à 32 ans	744,00	991,00	911,00	1215,00	1842,00
	33 à 42 ans	884,00	1179,00	1335,00	1780,00	2263,00
	43 à 50 ans	1028,00	1370,00	1422,00	1895,00	2501,00
	51 à 60 ans	1344,00	1792,00	1946,00	2594,00	3459,00
	61 à 64 ans	1679,00	2238,00	2297,00	3063,00	3786,00

Il est entendu, que chaque souscription aux garanties fera l'objet d'une adhésion préalable à l'association ASPI, Association Santé et Prévoyance Internationale, pour laquelle il sera demandé chaque année un droit d'adhésion de 23 Euros par adhérent.



COTISATIONS / TARIFS

Vous recherchez un tarif très compétitif tout en ayant un produit Haut de gamme ; nous vous mettons à disposition nos produits PREMIUM, CONFORT et SUMMUM avec une FRANCHISE ANNUELLE de 150 € ou 300 €.

Fonctionnement de la franchise annuelle :

Chaque début d'année civile, nous vous remboursons vos prestations santé après les 150 ou 300 premiers euros de dépenses prises en charge par vos soins.

Grace à la mise en place de cette franchise, vous bénéficiez d'une remise de 15 à 25% par rapport à nos tarifs « sans franchise ».

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro Franchise 150 €

		PREMIUM	CONFORT	SUMMUM
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	102,00	136,00	161,00
	33 à 42 ans	136,00	175,00	209,00
	43 à 50 ans	178,00	233,00	295,00
	51 à 60 ans	287,00	387,00	463,00
	61 à 64 ans	426,00	555,00	690,00
FAMILLE	0 à 32 ans	260,00	376,00	449,00
	33 à 42 ans	332,00	468,00	562,00
	43 à 50 ans	435,00	631,00	761,00
	51 à 60 ans	647,00	901,00	1073,00
	61 à 64 ans	803,00	1243,00	1499,00
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	108,00	144,00	171,00
	33 à 42 ans	144,00	185,00	221,00
	43 à 50 ans	188,00	246,00	312,00
	51 à 60 ans	304,00	409,00	490,00
	61 à 64 ans	451,00	587,00	729,00
FAMILLE	0 à 32 ans	275,00	398,00	475,00
	33 à 42 ans	351,00	495,00	594,00
	43 à 50 ans	460,00	668,00	805,00
	51 à 60 ans	684,00	953,00	1135,00
	61 à 64 ans	849,00	1315,00	1585,00
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	135,00	177,00	216,00
	33 à 42 ans	177,00	232,00	274,00
	43 à 50 ans	236,00	318,00	380,00
	51 à 60 ans	387,00	514,00	630,00
	61 à 64 ans	536,00	730,00	887,00
FAMILLE	0 à 32 ans	316,00	451,00	552,00
	33 à 42 ans	401,00	569,00	677,00
	43 à 50 ans	518,00	757,00	903,00
	51 à 60 ans	798,00	1134,00	1301,00
	61 à 64 ans	995,00	1577,00	1824,00
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabe Unis, Hong Kong, Singapour.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	143,00	187,00	229,00
	33 à 42 ans	187,00	245,00	289,00
	43 à 50 ans	250,00	337,00	402,00
	51 à 60 ans	409,00	543,00	667,00
	61 à 64 ans	567,00	772,00	938,00
FAMILLE	0 à 32 ans	334,00	477,00	584,00
	33 à 42 ans	425,00	602,00	716,00
	43 à 50 ans	548,00	801,00	955,00
	51 à 60 ans	844,00	1199,00	1376,00
	61 à 64 ans	1053,00	1668,00	1929,00

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro Franchise 300 €

		PREMIUM	CONFORT	SUMMUM
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	89,00	120,00	141,00
	33 à 42 ans	118,00	154,00	184,00
	43 à 50 ans	155,00	204,00	255,00
	51 à 60 ans	257,00	344,00	412,00
	61 à 64 ans	380,00	492,00	605,00
FAMILLE	0 à 32 ans	232,00	332,00	397,00
	33 à 42 ans	293,00	414,00	497,00
	43 à 50 ans	384,00	556,00	672,00
	51 à 60 ans	575,00	803,00	1069,00
	61 à 64 ans	713,00	1107,00	1332,00
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	95,00	127,00	150,00
	33 à 42 ans	124,00	163,00	195,00
	43 à 50 ans	164,00	216,00	270,00
	51 à 60 ans	272,00	364,00	436,00
	61 à 64 ans	402,00	520,00	640,00
FAMILLE	0 à 32 ans	245,00	351,00	420,00
	33 à 42 ans	310,00	438,00	526,00
	43 à 50 ans	406,00	589,00	711,00
	51 à 60 ans	608,00	849,00	1131,00
	61 à 64 ans	755,00	1170,00	1409,00
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahrein, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	119,00	156,00	190,00
	33 à 42 ans	154,00	204,00	242,00
	43 à 50 ans	210,00	281,00	336,00
	51 à 60 ans	344,00	458,00	562,00
	61 à 64 ans	479,00	647,00	787,00
FAMILLE	0 à 32 ans	285,00	399,00	497,00
	33 à 42 ans	360,00	502,00	614,00
	43 à 50 ans	459,00	670,00	799,00
	51 à 60 ans	673,00	1011,00	1156,00
	61 à 64 ans	886,00	1402,00	1621,00
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabe Unis, Hong Kong, Singapour.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	125,00	165,00	201,00
	33 à 42 ans	163,00	216,00	256,00
	43 à 50 ans	222,00	297,00	355,00
	51 à 60 ans	364,00	484,00	594,00
	61 à 64 ans	507,00	684,00	833,00
FAMILLE	0 à 32 ans	301,00	422,00	526,00
	33 à 42 ans	381,00	531,00	649,00
	43 à 50 ans	485,00	708,00	845,00
	51 à 60 ans	712,00	1069,00	1223,00
	61 à 64 ans	937,00	1483,00	1715,00

Tarifs Mensuels Prévoyance



Garantie Décès / Incapacité Absolue et définitive

Age de l'assuré	Pour un capital de 30.000 €
0 à 32 ans	3,03 €
33 à 37 ans	3,76 €
38 à 42 ans	5,64 €
43 à 46 ans	8,46 €
47 à 50 ans	12,33 €
51 à 55 ans	17,45 €
56 à 60 ans	24,35 €
61 à 65 ans	34,90 €

Fixez vous même le capital souhaité (multiple de 30.000 € avec un maxi de 300.000 €).

Exemple : vous souhaitez un capital de 90.000 €, vous avez 35 ans, votre cotisation mensuelle sera de 11,28 € (3,76 x3).

Garantie Arrêt de Travail

Age de l'assuré	Pour une indemnisation journalière de 30 €		
	Franchise de 30 jours	Franchise de 60 jours	Franchise de 90 jours
0 à 32 ans	14,18 €	11,56 €	10,01 €
33 à 37 ans	16,20 €	13,46 €	11,79 €
38 à 42 ans	21,09 €	17,63 €	15,61 €
43 à 46 ans	26,69 €	22,75 €	20,37 €
47 à 50 ans	37,65 €	32,28 €	29,07 €
51 à 55 ans	43,72 €	37,29 €	33,71 €
56 à âge départ retraite	28,47 €	24,30 €	21,92 €

Fixez vous même le montant de l'Indemnité journalière souhaité (multiple de 30 € avec un maxi de 150 €).

Attention cette garantie doit être obligatoirement souscrite avec la garantie décès ci-avant, et la garantie décès doit être au moins égale à 1000 fois le montant de l'indemnité journalière.

Exemple : vous souhaitez en cas d'arrêt de travail percevoir une indemnité journalière de 90 €, votre capital décès sera de 90.000 € minimum.

Vous avez 35 ans, vous optez pour une franchise de 30 jours, votre cotisation Arrêt mensuel de travail sera de 48,60 € (16,20x3).

Tarifs Garanties Complémentaires



TARIFS ASSISTANCE (taxe d'assurance 9% incluse)

ZONE 1 - Monde entier sauf les pays visés en Zone 2.

INDIVIDUEL	19 €
FAMILLE	45 €

ZONE 2 - Angola, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Tchad, Sénégal, Soudan, Cote d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Benin, Guinée, Togo, Ethiopie, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Kenya, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Botswana, Burundi, Afrique du Sud et Rwanda.

INDIVIDUEL	26 €
FAMILLE	51 €

TARIFS RESPONSABILITÉ CIVILE PRIVÉE (taxe d'assurance 9% incluse)

ZONE A, B, C et D

INDIVIDUEL	10 €
FAMILLE	16 €

ZONE E

INDIVIDUEL	24 €
FAMILLE	28 €



Tarifs Mensuels Pack PLUS

PACK PLUS : Garanties Santé 1er euro sans franchise + Garanties Décès 150.000 €
+ Garantie Arrêt de travail 90 € franchise 30 jours + Assistance.

SOUSCRIVEZ le PACK PLUS ET BENEFICIEZ de 10% DE REMISE SUR LE TARIF SANTE.

Cette offre promotionnelle est réservée aux assurés de la zone A, B, C et D.

Le PACK PLUS propose des formalités d'adhésion réduites et limitées à un questionnaire médical santé.

TARIFS SANTE

PREMIUM

CONFORT

SUMMUM

PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.

INDIVIDUEL	0 à 32 ans	107,00	145,00	172,00
	33 à 42 ans	141,00	186,00	219,00
	43 à 50 ans	187,00	249,00	307,00
	51 à 60 ans	290,00	388,00	463,00
	61 à 64 ans	428,00	556,00	682,00
FAMILLE	0 à 32 ans	276,00	397,00	476,00
	33 à 42 ans	352,00	498,00	595,00
	43 à 50 ans	461,00	669,00	806,00
	51 à 60 ans	647,00	902,00	1072,00
	61 à 64 ans	803,00	1245,00	1501,00

PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.

INDIVIDUEL	0 à 32 ans	113,00	153,00	182,00
	33 à 42 ans	150,00	197,00	232,00
	43 à 50 ans	198,00	263,00	325,00
	51 à 60 ans	307,00	410,00	490,00
	61 à 64 ans	453,00	589,00	722,00
FAMILLE	0 à 32 ans	292,00	420,00	504,00
	33 à 42 ans	372,00	527,00	629,00
	43 à 50 ans	487,00	707,00	853,00
	51 à 60 ans	684,00	954,00	1134,00
	61 à 64 ans	849,00	1317,00	1587,00

PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.

INDIVIDUEL	0 à 32 ans	142,00	188,00	228,00
	33 à 42 ans	187,00	245,00	291,00
	43 à 50 ans	249,00	337,00	401,00
	51 à 60 ans	391,00	514,00	633,00
	61 à 64 ans	560,00	730,00	887,00
FAMILLE	0 à 32 ans	336,00	479,00	583,00
	33 à 42 ans	426,00	603,00	719,00
	43 à 50 ans	551,00	803,00	960,00
	51 à 60 ans	800,00	1138,00	1301,00
	61 à 64 ans	998,00	1578,00	1825,00

PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabe Unis, Hong Kong, Singapour.

INDIVIDUEL	0 à 32 ans	151,00	199,00	241,00
	33 à 42 ans	198,00	260,00	308,00
	43 à 50 ans	263,00	356,00	425,00
	51 à 60 ans	414,00	543,00	670,00
	61 à 64 ans	592,00	772,00	938,00
FAMILLE	0 à 32 ans	355,00	507,00	617,00
	33 à 42 ans	451,00	638,00	760,00
	43 à 50 ans	583,00	849,00	1015,00
	51 à 60 ans	846,00	1203,00	1376,00
	61 à 64 ans	1056,00	1669,00	1931,00



Tarifs Mensuels Pack PLUS



Garantie Décès / Incapacité Absolue et définitive

Age de l'assuré	Pour un capital de 150.000 €
0 à 32 ans	15,15 €
33 à 37 ans	18,80 €
38 à 42 ans	28,20 €
43 à 46 ans	42,30 €
47 à 50 ans	61,65 €
51 à 55 ans	87,25 €
56 à 60 ans	121,75 €
61 à 65 ans	174,50 €

Garantie Arrêt de Travail

Age de l'assuré	Pour un Arrêt de travail de 90 €/jour - Franchise 30 jours
0 à 32 ans	42,54 €
33 à 37 ans	48,60 €
38 à 42 ans	63,27 €
43 à 46 ans	80,07 €
47 à 50 ans	112,95 €
51 à 55 ans	131,16 €
56 à âge départ retraite	85,41 €

TARIFS ASSISTANCE (taxe d'assurance 9% incluse)

ZONE 1 - Monde entier sauf les pays visés en Zone 2.	
INDIVIDUEL	19 €
FAMILLE	45 €
ZONE 2 - Angola, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Tchad, Sénégal, Soudan, Cote d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Benin, Guinée, Togo, Ethiopie, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Kenya, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Botswana, Burundi, Afrique du Sud et Rwanda.	
INDIVIDUEL	26 €
FAMILLE	51 €



COMMENT ADHÉRER ?

CONDITIONS D'ADHESION

- Etre âgé de moins de 65 ans.
- Etre apte à exercer des fonctions à temps plein.

DES FORMALITES D'ADHESION RÉDUITES

Pour qu'elle soit prise en considération, la demande d'adhésion doit comporter :

- Un bulletin d'adhésion rempli,
- Un questionnaire de santé complété pour chacune des personnes à assurer.

Il est a rappelé qu'en cas de souscription PRÉVOYANCE :

- d'un Capital décès supérieur à 150.00 € et inférieur ou égale à 240.000 € une visite médicale et un examen de sang vous seront demandés en plus des formalités médicales précédentes,
- d'un Capital décès supérieur à 240.000 €, un examen cardiologique vous sera demandé en plus des formalités médicales précédentes.

Souscrivez notre Pack PLUS : le package Santé + Assistance + Capital décès 150.000 € + Arrêt de travail et bénéficiez de 10% de remise sur votre tarif santé et de formalité d'adhésion réduite limitée à un questionnaire médical.

Retourner ces documents à GAPI, notre gestionnaire, ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France.

Après étude de votre bulletin d'adhésion et du questionnaire médical, notre gestionnaire GAPI prendra contact avec vous pour :

- vous informer sur les formalités médicales à accomplir, une liste de praticiens vous sera communiqué afin de simplifier vos démarches,
- les conditions de votre prise de garantie ,
- et vous communiquer les procédures de remboursements de prestations et de paiement des cotisations.

VENTE A DISTANCE : FACULTE DE RENONCIATION

En application des termes de l'article L 112-2-1 III du Code des Assurances, vous disposez d'un droit de renonciation pendant 14 jours calendaires, délai qui court à compter de la date de réception de votre contrat.

L'adhésion cesse à la date de réception de la lettre de renonciation.

Si des cotisations ont été perçues, l'assureur s'engage à vous les rembourser dans un délai de 30 jours

Si des prestations ont été versées, vous vous engagez à rembourser à l'assureur les montants perçus dans un délai de 30 jours.

ADHERENT

Dès son acceptation par LA COMPAGNIE, qui peut être faite à des conditions spéciales, chaque proposant acquiert la qualité d'adhérent.

BENEFICIAIRES DE L'ADHERENT : LES ASSURES

Pour autant qu'ils aient fait l'objet d'une désignation au certificat d'adhésion, les assurés sont les membres de la famille de l'adhérent à la charge effective de l'adhérent mentionnés ci-après :

- Le conjoint, concubin, pacsé nommément désigné ,
- Les enfants de l'adhérent de son conjoint ou de son concubin âgés de moins de 26 ans, non salariés, fiscalement à la charge de l'adhérent et ou de son conjoint ou concubin, poursuivant leurs études.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Pour autant que le bulletin d'adhésion soit complet et accepté par LA COMPAGNIE, les garanties prennent effet :

- Le 1^{er} jour du mois qui suit la réception du bulletin d'adhésion ou
- A la date souhaitée par l'adhérent, au plus tôt le premier jour qui suit la réception du bulletin d'adhésion.

CESSATION DES GARANTIES

L'adhésion et les garanties cessent pour l'adhérent :

- à la date de résiliation du contrat. Dans ce cas à la date de cessation de l'adhésion, l'assureur proposera à l'adhérent un contrat de maintien individuel de garanties, moyennant le paiement de la cotisation indiquée par l'assureur,
- en cas de résiliation de l'adhésion, notifiée au moins deux mois avant la fin de l'année civile,
- lorsque l'adhérent n'adhère plus à l'association,
- lors du retour de l'adhérent à l'expiration de son contrat d'expatrié,
- à la date du 65^{ème} anniversaire de l'adhérent. Toutefois et uniquement dans le cadre d'une adhésion en cotisation « individuelle », les garanties sont maintenues au-delà du 65^{ème} anniversaire de l'adhérent, à condition de justifier d'une ancienneté de 5 années minimum d'adhésion au contrat. Dans ce cas les garanties cessent à son 71^{ème} anniversaire,
- si les cotisations concernant l'adhérent ne sont plus réglées, dans les conditions prévues au paragraphe 9 en application de l'article L.141-3 du Code des assurances.

Toute cotisation trimestrielle est acquise et non remboursable.

Il est précisé que les garanties cessent en tout état de cause :

- **pour le conjoint** : à la date de la décision devenue définitive en cas de divorce ou de séparation judiciaire et, au plus tard à son 65^{ème} anniversaire,
- **pour le partenaire ou le concubin de l'adhérent**, à la date de rupture du PACS ou du concubinage et, au plus tard à son 65^{ème} anniversaire,
- **pour les enfants** : dès qu'ils cessent de répondre à la définition des « enfants à charge » prévue à l'article 3.

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Notre gestionnaire GAPI vous rembourse vos prestations sous 48 heures, à réception de vos feuilles de soins et de vos justificatifs.

Vous retrouverez sur votre espace personnel du site www.gapigestion.com, les tableaux de bord vous permettant de suivre vos remboursements et la possibilité de payer vos cotisations en ligne.



Procédure remboursement de soins au 1^{er} euro



Pour obtenir le règlement des prestations, vous devez faire parvenir au Gestionnaire une demande de remboursement accompagnée des **pièces originales** justificatives suivantes :

- La **prescription médicale** ;
- La **facture détaillée et acquittée**, ainsi que les **notes d'honoraires** de tout praticien et de tout établissement de Santé éligible ;
- Pour les **soins effectués en France** : la **feuille CERFA** remplie par le praticien, la pharmacie ou l'établissement de Santé éligible.

Pour tous les frais inférieurs à 500 €, l'adhérent a la possibilité de communiquer par mail ou par SMS via l'application « GAPI Adhérents » un scan ou photographie de ses prescriptions et factures de soins.



Néanmoins le gestionnaire ou la compagnie se réserve le droit de demander les pièces originales pour procéder aux remboursements.

ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 7.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 1.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :



GROUPAMA GAN VIE

Groupama est le 6^{ème} assureur français et le 15^{ème} européen. Le groupe compte 39 000 collaborateurs dans le monde.



MUTUAIDE

Filiale à 100% de GROUPAMA SA, des interventions dans plus de 165 pays dans le monde. 45 millions d'assistés potentiels.



GAPI, Gestion des Assurances de Personnes à l'International est un des acteurs majeurs de la gestion de frais de santé en France. Partenaire d'ASSUR-TRAVEL, de la Caisse des Français de l'Etranger, gestionnaire de plus de 10.000 expatriés basés dans le monde entier, GAPI apporte une gestion transparente et personnalisée via son plateau multilingue.



TOKIO MARINE KILN

Filiale de Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Co .Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9 heures à 18 heures.

Par mail : contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr



assur-travel

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr

Membre fondateur du Syndicat Planète Courtier – Collège grossiste, Syndicat national des Courtiers Grossistes Souscripteurs en Assurance
Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17
SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378

Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 Rue Taitbout 75436 Paris cedex 09
Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière QBE N° GFICAP0005186 et N°ICAP0005185

Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.

Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48

Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur de Planète Courtier par courrier simple à :

Service de la Médiation Planète Courtier 12 - 14 Rond-Point des Champs Elysées 75008 Paris, ou mediation@planetecourtier.com